

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

Une précédente communication, consacrée aux Salines de Moûtiers aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, avait déjà insisté sur le lien étroit existant entre leur histoire et celle des Etats de Savoie et de notre ville. Installées à Moûtiers, au Pré de l'Isle, par le duc Emmanuel-Philibert vers 1560, et affermées à des Suisses qui endigueront le Doron de Salins à Moûtiers, puis cédées en 1594 par le duc Charles-Emmanuel à l'un de nos archevêques, Mgr Berliet, qui est alors son ambassadeur, et au demi-frère du duc, Amédée de Savoie, chef de ses armées, pour les remercier des services qu'ils ont rendus à la couronne, revendues ensuite à Sigismond d'Est, neveu de Charles-Emmanuel, par les héritiers de Mgr Berliet et d'Amédée de Savoie, elles reviennent au Duché lorsque le petit-fils de Sigismond les lui revend. Détruites à la suite de la guerre contre la France en 1702, rétablies en 1730 par le baron de Buetz, appelé par le duc Charles-Emmanuel III, agrandies des installations de Conflans dès 1750, réorganisées par Charles-François de Buttet vers 1778, elles passent, après la Révolution, sous la domination française quand toute la Province de Savoie devient le département du Mont-Blanc. Le 22 frimaire de l'an XIII, les Salines seront même transformées en annexe de l'Ecole des Mines, par décret impérial, pour une courte période. Affermées ensuite, jusqu'à la fin de l'occupation française, à la Compagnie de l'Est qui les rénovera et qui fera construire en 1807 leur mur de clôture, elles seront administrées directement par le gouvernement sarde lorsqu'il en reprend possession en 1815, pour être enfin affermées à Mr Plasson, de Lyon, en 1858.

Destin bien chaotique, parce que, encore une fois, lié aux évènements politiques et militaires qui ont agité la Savoie jusqu'alors.

Continuons l'histoire des Salines, en évoquant, ce soir, un beau rêve caressé par les moûtiérains, dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, dans un contexte étroitement tributaire du rattachement de la Savoie, et donc de leur ville, à la France, au moment aussi où l'ensemble du département commence à être perçu comme *"une des plus riches contrées du globe sous le rapport des sources thermales"* -c'est le journal La Nymphé des Eaux qui le dit en 1859 !- et le thermalisme est pressenti comme un ressort économique extrêmement motivant. Jusque là, l'intérêt porté aux *"Bains"*, comme on disait alors, n'était tout de même pas inexistant, sous l'impulsion du corps médical, qui va jouer un rôle essentiel dans la naissance, la résurrection plutôt, de nos sources thermales, que les romains appréciaient déjà.

En 1653, c'était déjà le Dr Varot, de Moûtiers, qui administrait la source de Brides dont il s'était porté acquéreur. Un éboulement survient, les eaux sont perdues pendant plus de cent cinquante ans. Une résurgence se produit, à la suite de la rupture d'un barrage glaciaire dans la vallée de Champagny, le 15 juin 1818. Le Dr Hybord, né aux Allues mais exerçant à Moûtiers, prend immédiatement l'initiative de constituer

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

la Société des Eaux de Brides, formée par vingt-deux ou quarante-sept notables, moûtierains pour la plupart, (leur nombre variant selon les sources), et le Dr Hybord est désigné par le Conseil de ville pour aller solliciter la concession des sources de Brides, à Turin. Il est reçu par le ministre de l'Intérieur, Balbo, qui lui fait part de l'accord bienveillant de Victor-Emmanuel, le roi souscrit même à quatre actions de la société en formation.

Rapidement cette société doit envisager d'agrandir le petit établissement qu'elle a construit, et, n'ayant pas les capacités financières convenables, doit se résoudre à une cession à la Province, qui intervient le 20 juin 1833. Le célèbre architecte Melano (abbaye d'Hautecombe, cathédrale de Chambéry, restauration de celle de Moûtiers vers 1830) fait construire, sur ses plans, les nouveaux Bains. Dans un premier temps, la Province en confie l'exploitation à la compagnie actionnaire, puis à des fermiers, qui sont des médecins. Elle reprend l'exploitation directe pour trois ans en 1847, puis l'établissement est à nouveau affermé au Dr Laissus, de Moûtiers. Ce bail sera résilié en 1864.

L'autre établissement de bains intéressant l'histoire moûtieraine est, bien sûr, celui de Salins. On peut en attribuer la fondation au Dr Savoyen, qui a constitué en 1838 une société d'exploitation avec l'architecte Roche et le libraire Blanc. Les travaux de construction, sur le lieu même de sortie de la plus petite des sources thermales, dont ils ont obtenu la concession, débutent en 1839, et l'albergement officiel (c'est-à-dire une location sans durée fixée) est acquis du gouvernement en 1840 ; l'intendant Orsi a beaucoup œuvré, pour que le roi Charles-Albert accueille favorablement l'idée de développer Salins.

En 1845, une secousse sismique provoque la perte des eaux de la Petite Source, qui n'ont plus ni chaleur ni minéralité. La Grande Source était, jusqu'à présent, réservée à l'approvisionnement des Salines de Moûtiers, Cavour va faire affecter une partie de son débit aux Bains de Salins, ce qui entraînera beaucoup de complications futures, comme on le verra.

En 1855, Joseph-François Roche, architecte-géomètre, devient seul propriétaire des lieux, suite à licitation judiciaire, et les exploite en '*régie à économie*'.

Si, dans la première moitié du siècle, on vient surtout aux eaux pour se soigner, très vite, le goût naissant pour le tourisme et la recherche d'un point de rencontre et de distractions par une société de riches bourgeois ou aristocrates oisifs, y draine une clientèle de personnalités, dont la gloire rejaille sur la région tout entière. On croise à Brides, par exemple, en 1845, ministres, évêques, comtes, barons, et princesses russes. Dans le même temps, Aix-les-Bains devient la première station thermale française. On construit salles de spectacles, de concerts, casinos –celui de Brides est édifié en 1895.

Comment ne pas rêver ? Moûtiers verrait bien une solution thermale effacer ses éternelles difficultés financières ; presque tous les notables de la ville ont installé à Brides une résidence d'été, il est de bon

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

ton de s'y montrer, le plus près possible des grands de ce monde, pendant qu'à Moûtiers, peuplée de moins de deux mille habitants, l'Annexion, par certains événements en découlant, amoindrit encore les ressources locales. Ainsi le 1<sup>er</sup> avril 1862, la ville est privée de sa garnison. Bien sûr, on va œuvrer à son rétablissement, ainsi qu'à la réouverture souhaitée d'une Ecole des Mines, car on n'a pas oublié celle installée autrefois par Napoléon ; pourquoi ne pas y établir aussi une Ecole Forestière ? Aucun de ces projets n'aboutit, hélas ! (la garnison sera rendue à la ville en 1891 seulement). En outre la fermeture des Salines est inéluctable. Le prix du sel a baissé de moitié, pendant que les charges d'exploitation augmentaient, malgré les restrictions de personnel. Vingt ouvriers peut-être y travaillaient encore, pour combien de temps ? La propriété de la Saline passant de l'état sarde à l'état français le bail du fermier lyonnais, Plasson, est reconduit par la nouvelle administration. Pour contrebalancer la diminution de ses revenus, qui résulte surtout de la perte du monopole du sel, Plasson demande à la ville la concession de la Mine des Routes ; on en extrayait une partie du charbon brûlé aux Salines : on disait, en 1840, que sept mille quintaux de houille y étaient nécessaires chaque année. Plasson espère vendre aux particuliers l'excédent dégagé par la baisse de production du sel... sans grand bénéfice. En 1863, ne sachant trop vers quelle solution se tourner, Plasson sollicite du ministre des Finances l'allongement de la durée de son bail, ou la vente des Salines à son profit : il envisage d'y installer une fabrique de produits chimiques, et peut-être, dit-il, un établissement thermal. Comme il est, à l'époque, en litige avec l'Etat sur l'interprétation des clauses de son bail, ce serait, dit-il encore, un moyen d'y mettre un terme.

Ce projet est abordé le 14 mars 1863, en réunion du conseil municipal, et tous les conseillers considèrent que c'est *'un projet d'intérêt général, mais hautement hypothétique s'il est confié à Mr Plasson'*. Par contre, la commune pourrait s'en donner les moyens. Mieux, si on réussissait à exploiter l'ensemble des établissements thermaux de la région, c'est-à-dire ceux existant, Brides et Salins, et un établissement encore plus grand à Moûtiers, quel bénéfice la ville n'en retirerait-elle pas ! Tout de même, dans un premier temps, une délégation rend visite à Mr Plasson, à Lyon, pour lui faire part du projet qu'à la ville de demander au gouvernement la cession des eaux minérales de Salins, comme des Salines de Moûtiers, pour créer un établissement balnéaire à Moûtiers, qui ne formerait plus avec celui de Brides, qu'une seule exploitation (à ce moment là, rien n'appartient encore à la ville, on l'a vu). La députation a demandé à Mr Plasson s'il accepterait de se charger lui-même de l'entreprise –ce n'est donc pas si hypothétique- ou du moins de ne pas en rendre la réalisation difficile. Il semble qu'on ait trouvé Plasson dans de bonnes dispositions, ce que mentionne une lettre de la commune du 16 juin 1863. Ce courrier expose à Mr Plasson les différentes possibilités de l'accord, qu'il serait trop long de détailler ici (mais la lettre est à la disposition des curieux). L'une des possibilités serait que la commune exploite le futur établissement thermal au moyen d'une partie des eaux alors concédées à Mr Plasson, celui-ci continuant en parallèle à exploiter

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

les Salines. Bien entendu le fermier n'agrèera pas ce système, qu'il semble un peu naïf de lui avoir proposé.

Une lettre du sous-préfet Despine est adressée le 06 août 1863 au préfet pour répondre à ses interrogations. Ce rapport indique que l'établissement de Brides constitue une lourde charge pour la Province et qu'il ne pourrait prospérer que *'s'il était confié à l'industrie privée'*. C'était, dit-il, déjà le vœu du conseil général en 1862. Il est souhaitable d'y adjoindre celui de Salins, trop petit et mal géré, c'est toujours le sous-préfet qui parle, tout en exprimant sa reconnaissance envers les hommes qui l'ont créé. Il incite le préfet à accueillir favorablement la demande de la municipalité de Moûtiers, à lui accorder dans un premier temps les Salines et la Grande Source, et ensuite la concession de Brides. Mais il est contraint de reconnaître que la question de l'exploitation ultérieure du tout n'a pas encore été sérieusement discutée. Ce serait prématuré, du reste, tant que l'on n'a pas réglé la concession de la Saline, dont il faudra faire *'table rase'*, ce sont ses propres termes, et cela s'entend aussi au sens propre, les bâtiments menaçant ruine et ne pouvant du reste être utilisés pour les Bains ! Despine évoque au passage les bonnes dispositions où la ville a trouvé le fermier Plasson, et insiste aussi sur la nécessité de trouver une solution pour faire fonctionner à régie, par la ville de Moûtiers, l'établissement de Brides, lors de la résiliation du bail Laissus, pour la prochaine saison 1864, pressentant que la cession officielle n'interviendra pas avant la fin de ladite année 1864. Pour l'anecdote, il préconise d'y faire effectuer auparavant certains travaux d'amélioration nécessaires, entre autres, construire des cabinets d'aisance à proximité de la source, important, dit-il, *'si l'on réfléchit que les eaux de Brides sont éminemment purgatives'* (et qu'on en buvait des quantités invraisemblables, parce qu'on pensait que plus on en buvait, plus le traitement était efficace).

Le sous-préfet indique enfin, qu'il y a eu quatre cent quarante quatre baigneurs ou buveurs d'eau à Brides en 1862, et que, même à Salins, *'séjour si triste et sans agrément'*, le nombre s'est accru *'que sera-ce, termine-t-il, lorsque le bâtiment rapproché de Moûtiers s'élèvera au milieu de jardins, dans une gracieuse position ?'*

Le sous-préfet et le préfet acquis à la cause, on frappe encore plus haut. Une supplique est adressée à l'Empereur. La copie n'est malheureusement pas datée ; le préfet appuie de la manière la plus pressante la demande, car, dit-il, *'la Saline de Moûtiers ne pouvant être l'objet d'une exploitation fructueuse, l'emploi des eaux, qui sont d'une efficacité reconnue en médecine, dans un établissement thermal à fonder, est le seul moyen de l'utiliser'*. Le préfet Dieu signe. Comme il a été remplacé par le préfet Jolibois en mai 1863, on sait que la supplique est antérieure à cette date. En voici quelques extraits :

*'En se donnant à la France et au glorieux gouvernement de votre Majesté, la Ville de Moûtiers savait que reléguée à l'extrémité de l'Empire, elle ne serait pas hors de la sphère de vos bienfaits.*

*D'anciens et prospères souvenirs, sa position au centre de richesses métallurgiques considérables lui avait fait espérer le rétablissement sous*

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

*la forme d'une école des Gardes-Abîmes et Maîtres-mineurs de l'école des Abîmes (Mines) qui y existait sous le premier empire et qui a été le berceau de la grande école Impériale des Abîmes de Paris.*

*La variété et la puissance de son sol forestier paraissent donner encore créance à la possibilité de former dans nos vallées un établissement destiné à féconder et à exploiter cette autre richesse".*

La supplique évoque ensuite deux possibilités qui ne semblent pas devoir être retenues : création d'une Administration Forestière, réinstallation d'une garnison pour en venir au corps de la requête =

*'Mais une compensation, Sire, la générosité, la justice de votre Gouvernement nous permettent de l'espérer et cela sans un sacrifice sérieux pour l'Etat.*

*Il existe à un kilomètre de Moûtiers, dans l'étroite vallée de Salins, une source d'eau thermale fortement minéralisée en chlorure de sodium. Elle est domaniale.*

*L'exploitation de cette source a un double objet, la fabrication du sel, l'application thérapeutique. La première remonte aux Romains mais dès le siècle dernier\*, le Gouvernement Sarde l'avait régularisée et développée en amenant les eaux à Moûtiers et y créant un établissement ou usine de fabrication. Le maintien (sic) de cette création ordonnée surtout en vue de l'intérêt local lui était rendue (sic) possible sinon lucratif par le monopole de fabrication et de vente du sel. L'application thérapeutique ne date que de 1840. Elle fut entreprise sur l'endroit même où surgissent les eaux avec des ressources purement locales et insuffisantes".*

Suit un long exposé de la situation de la Saline et des Etablissements thermaux de Brides et Salins pour en venir à cette conclusion :

*Sire,*

*Le Maire et les Délégués de la Ville de Moûtiers viennent au pied de votre majesté la supplier de prendre en considération l'état où elle se trouve, ce qu'elle était, ce qu'elle est et ce qu'elle espérait être, de daigner condescendre aux vœux de vos nouveaux et plus fidèles sujets, en autorisant la concession à la Ville de Moûtiers*

*1°) Des sources de Salins, de l'établissement des Salines avec ses constructions et dépendances, en substituant la Ville dans tous les droits et obligations de l'Etat sur les dits établissements à la charge d'y fonder un établissement thermal dans lequel les militaires seront admis gratuitement à l'usage des eaux ; 2°) de relever et garantir l'Etat de tout recours et de toute réclamation de Mr Plasson, amodiateur par bail passé avec le Gouvernement Sarde, 3°) de l'emplacement des Casernes abandonnées pour y construire l'Hôtel de Ville.*

\* En fait l'installation à Moûtiers remonte au XVI<sup>e</sup> siècle, mais les moûtiérains ne semblent vouloir se souvenir que de la période postérieure à la reconstruction au début de XVIII<sup>e</sup> siècle.

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

*Sire,*

*Nos concitoyens attendent avec anxiété la décision Souveraine qui peut ranimer leur espoir et rendre la vie à notre Ville régénérée. La fidélité et l'affection du peuple de nos montagnes se sont données une fois au grand prince qu'il a choisi et qui règne sans partage, elle ne peut pas plus s'accroître que se démentir. Mais leur reconnaissance pour une telle munificence qui serait une certaine compensation de ce qu'ils ont perdu ou vont perdre serait sans bornes, comme leur dévouement à l'Empereur et à la dynastie Impériale. C'est l'espoir qui pénètre,*

*Sire,*

*De votre Majesté,  
Les très humbles très fidèles et très dévoués sujets.*

L'Empereur remet le placet au Ministre des Finances qui émet un avis défavorable, tant que court le bail Plasson.

Le 08 mars 1864, en conseil élargi aux citoyens les plus imposés, comme on le faisait déjà sous le régime sarde, on vote un emprunt de 250 000 francs pour faire face aux travaux de construction:

- de l'Hôtel de Ville (le projet n'aboutira qu'en 1934)
- d'une école de filles
- d'une salle d'asile, l'ancienne ayant été cédée pour la réalisation des quais (c'était l'hospice situé rue Saint-Antoine, où l'on accueillait les pauvres et les enfants trouvés)
- mais aussi pour avoir un capital de 100 000 francs, pour la création d'un établissement de bains.

L'accord a été quasi unanime, seul l'orfèvre Compagnon, futur maire, sûrement d'un tempérament prudent, a subordonné son vote à la cession préalable des Salines.

Mr Plasson écrit au ministre des Finances en juillet 1864, pour insister à nouveau sur les retombées néfastes qu'a eues l'Annexion sur son bail. Il précise qu'auparavant il était fournisseur de sel de mer au gouvernement sarde, et locataire des Salines ; le gouvernement français l'a bien indemnisé quand il a annulé son marché de fourniture de sel de mer, mais non pour la Saline. En outre il a fait des travaux d'amélioration aux Salines pour un coût de 75 000 francs environ. Puisqu'il est question de vendre la Saline à la ville de Moûtiers, qu'on veuille bien résilier son bail et l'indemniser ! Ce litige va perdurer.

Le 01 juin 1864, le bail du Dr Laissus, fermier de l'Etablissement thermal de Brides, a été résilié, le conseil peut donc à nouveau demander à remplacer le Département dans l'exploitation, avec comme objectif avoué, l'acquisition ultérieure de l'établissement de Salins, et, bien entendu, des Salines. Le conseil général y consent, et, en octobre 1864 le conseil municipal constate l'urgence d'entreprendre des réparations, bien

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

que l'acte de cession ne soit pas encore signé : il ne le sera que le 04 mars 1865. Le 11 mai suivant, la ville sollicite un prêt de 80 000 francs pour faire face aux travaux. La saison 1864 a donc permis à la ville de réaliser la première partie de son grand projet, aucune contrepartie en argent ne lui a été demandée pour la cession, mais on a compris que les travaux urgents demandés en 1863 par le sous-préfet n'avaient pas été réalisés par l'Etat, et vont donc incomber à Moûtiers.

Par contre, le ministre des Finances refuse toujours de mettre l'eau de Salins à la disposition de la commune, principalement parce que sa situation financière ne lui permet pas d'envisager la création d'un établissement de bains. Consternation ! Mais les moûtériens ne renoncent pas. Puisque les prêts envisagés ne suffisent pas à démontrer le sérieux de leurs propositions, on y ajoute le produit d'une souscription, ouverte auprès des habitants. Elle réunit en un temps record 100 250 francs or, les futurs actionnaires ayant promis d'acquérir quatre cent une actions de 250 francs ; ce sont 129 habitants de Moûtiers, dont le député Bérard pour quatorze actions, le maire, Gonthier, pour douze, le Dr Laissus, qui en a retenu huit, etc. A noter que la garantie est constituée par l'établissement à créer. Bel élan de confiance !

Dans la foulée, en séance extraordinaire du 17 janvier 1867, on vote un nouvel emprunt de 140 000 francs auprès du Crédit Foncier de France, amortissable en 25 ans au lieu de 50 comme le stipulait la proposition précédemment refusée par le préfet.

Nouvelle séance extraordinaire le 26 janvier 1867, pour que l'ensemble du projet soit déclaré d'utilité publique. Cette délibération reprend en détail la situation de l'époque : après avoir insisté sur la qualité des eaux, uniques en Europe, dont le débit est de 2 400 000 litres par jour, mais aussi sur la petitesse de l'établissement Roche, à Salins, sur la modicité du débit d'eau dont il peut disposer, sur la situation très défavorable du village de Salins, l'insalubrité d'un établissement situé à huit mètres de profondeur, impossible à agrandir, car cerné par des routes nécessaires et des habitations amoncelées... Seule solution, on l'a compris, le transfert à Moûtiers !

Enfin la partie est gagnée, une loi du 11 août 1868 va autoriser l'Etat à céder les Salines *"y compris la source qui les alimente et toutes ses dépendances"*. Mais déjà le 29 juillet 1868, une fête avait été organisée à Brides pour l'occasion, et à la session du conseil général de la même année, *"le conseil se réjouit de la nouvelle qui vient d'arriver de la cession par l'Etat à la ville de Moûtiers, de la source thermale de Salins, la Saline et ses dépendances. C'est là une source de prospérité pour le pays tout entier. Il vote une adresse à Mr le ministre qui a si bien compris les aspirations de la population de Moûtiers, l'emploi en bains de ces eaux si précieuses appelées à rendre les plus grands services à l'humanité"*.

L'étude des archives permet de constater que la ville n'a jamais douté de l'heureuse issue des négociations, puisque dès juillet 1866, on a demandé à Mr Pedrino, entrepreneur, un devis pour le projet d'un canal pour amener les eaux de Salins à Moûtiers, bien entendu l'accord du sous-préfet n'interviendra qu'après promulgation de la loi. En 1866 également,

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

le médecin-chef de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains a été invité à donner son avis sur le futur établissement moûtiérais. Il a prescrit deux piscines, au moins de l'importance des piscines neuves d'Aix, quatre douches et douze bains. Un avant-projet de l'ensemble des constructions a été dressé par l'architecte municipal Borrel et Mr Revel, architecte départemental et des Thermes d'Aix.

Pendant cette même année 1866, était intervenue la dernière cuite du sel, après qu'on en ait produit cinq mille quintaux seulement en 1865... et Mr Plasson est toujours en procès avec l'Etat pour la résiliation de son bail. Il est allé jusqu'en cassation, avec succès. *'Tout est à refaire'* dit le préfet.

A quel prix Moûtiers a-t-il mené à bien le deuxième point de son projet ? On en a beaucoup discuté. La commune souhaitait une mise à disposition gratuite, c'était déjà le sens de la supplique à l'Empereur, ce qui avait entraîné sur ce point, un refus ministériel du 21 décembre 1863. On s'en tenait au prix fixé depuis le départ à 25 000 francs (alors que les Domaines en estimaient la valeur à 70 000 francs). Prudemment, Mr Borrel avait alors établi un nouveau projet, plus modeste, des constructions envisagées, pour le cas où l'estimation des Domaines aurait été retenue. Poursuivant un projet déjà évoqué dans la supplique à Napoléon III, on fait des démarches auprès du ministère de la Guerre, vantant le mérite des eaux, pour y attirer des militaires malades... Mais le ministre répond le 5 décembre 1868, que les eaux de Bourbonne-les-Bains et de Bourbon-l'Archambault sont similaires, et satisfont déjà aux besoins de l'armée. Nouvelle déconvenue. Toutefois, il ressort des correspondances échangées que l'idée était d'affecter à l'armée le petit établissement de Salins... lorsqu'on en aurait été propriétaire.

Les choses semblent avancer, puisque le 29 avril 1869 Mr Plasson donne pouvoir à Pierre Mermillod, de Moûtiers, pour le représenter au recensement de l'inventaire des objets mobiliers des Salines *'pour arriver, dit-il, à la prise de possession par la ville de l'immeuble domanial (les Salines)'*. A cette occasion, il dit que l'instance est encore pendante entre l'Etat et lui ! Aucun document n'a pu être retrouvé concernant l'issue de ce procès, en tout cas, Mr Plasson qui exploite à cette époque une société de bateaux à vapeur sur la Saône et une autre de bateaux-mouches sur la Seine, avec probablement la réussite qu'il n'avait pas rencontrée dans les eaux salines, n'apparaît plus dans le paysage moûtiérais archivé. Cependant, d'après une lettre du préfet de mars 1872, le procès n'est toujours pas terminé, les pièces originales du dossier seraient déposées *'chez Mr le Receveur principal des contributions indirectes'*. Elles ont pu dormir quelques temps à l'ancien entrepôt des tabacs... Que sont-elles devenues ? Il est très rare que des personnes compétentes, ou seulement intéressées, soient là au moment où des archives pourraient être récupérées et conservées pour répondre à la curiosité des générations futures, on le constate encore de nos jours.

Il y a bien d'autres sujets de préoccupations : il a fallu répondre aux appréhensions émises, çà et là, sur la déperdition de thermalité des eaux au fil de la conduite. On espérait y avoir répondu en décidant la



## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

construction de cette conduite en poterie vernissée. Puis, progrès oblige, on a voulu utiliser des conduites en ciment. La société Dumolard & Vialet, cimentiers à Grenoble, en a posé en avril 1869, mais la commune s'est plainte que la restitution d'eau à l'arrivée ne soit que du 1/5 du volume espéré en fonction du diamètre de la conduite. Autre exigence : la ville n'autorise qu'une perte de 1,5° de la température de l'eau entre Salins et Moûtiers ; en avril 1870 seulement, l'entrepreneur dit qu'il ne voit pas quel isolant pourrait entourer la conduite pour y parvenir. Finalement, on décida de construire en bois la conduite, puisque l'expérience des conduites cimentées n'a pas été concluante ! Le temps pressant, on envisage en août 1869 de creuser à Moûtiers au moins les deux grandes piscines prévues *"prêtes à recevoir les baigneurs de l'année prochaine"*. Visiblement, les difficultés s'accumulant, la ville réduit ses prétentions et vise à l'économie mais *"ne renonce pas à réaliser l'œuvre entreprise à laquelle elle a déjà consacré des efforts aussi longs, aussi difficiles, et relativement onéreux"* assure une délibération du conseil.

Aussi, le 19 septembre 1869, le conseil adresse une nouvelle pétition, cette fois à l'Impératrice qui est de passage en Savoie, pour obtenir du gouvernement des subsides pour la création de l'Etablissement Thermal, et, qui ne tente rien n'a rien, une réduction du prix d'achat des Salines.

Le préfet remet la supplique, mais il prévient que *"25 000 francs constituaient déjà une faible redevance"* montrant la sympathie du gouvernement envers le projet. Et puis la commune n'a-t-elle pas fait connaître qu'elle avait réuni les fonds nécessaires pour faire face aux travaux, estimés à 240 000 francs ? (140 000 francs de prêt, 100 000 francs de souscription). Donc la proposition ne sera même pas présentée au corps législatif, elle n'aurait aucune chance d'aboutir, conclut le préfet. En fait, le devis estimatif des travaux du 22 décembre 1868 s'élevait à 263 000 francs, 170 000 francs pour le bâtiment des thermes, 33 000 pour l'annexe des eaux, 42 000 pour le machinage et le mobilier, 5 000 pour les arbres et les fleurs (ce sont les termes de l'époque) et les honoraires le majoraient de 13 000 francs. Le second projet, réduit aux deux piscines, était, lui, évalué quand même à 45 000 francs.

Parallèlement à ses quêtes de financement public, la ville avait recherché l'appui de capitaux privés. Une délibération du 1<sup>er</sup> juin 1864 mentionne qu'on s'est déjà adressé à divers capitalistes, à Paris, Lyon et Genève. *"Une société sérieuse au capital de 1 200 000 francs va être créée à Paris, par les soins d'une banque originaire de Savoie. Des personnages importants de Chambéry ont promis leur concours"*.

En 1868, autres tractations, la ville a trouvé des capitaux en Suisse, auprès de la banque Fleury-Bourdillon de Genève, et de riches capitalistes intéressés par le projet, bien que la comparaison avec Aix et son lac du Bourget ne soit guère avantageuse pour Moûtiers, dont les Suisses se demandaient également quel était l'état d'esprit des hôteliers, des cafetiers, des marchands...Étaient-ils prêts à s'impliquer ?

Le 10 octobre 1868, le préfet avait précisé que la cession des Salines ne pourrait être signée qu'après l'accord par la commune du

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

cahier des charges imposées par l'Etat. Ce cahier est porté à la connaissance du conseil début 1869. Le 12 mai, après lecture de ce cahier des charges, Mr Karcher, pour la société suisse, se dit *"effrayé, plus nous le lisons, par les complications qui y sont contenues en germe"*. En outre, le comité genevois exige, pour mettre le projet à exécution, l'apport du parc de Brides en entier (il restait à traiter avec Greyfié de Bellecombe pour une partie), les sources de Salins complètes : *"il faut aussi, disent-ils, que la ville ait la clef du souterrain dont Mr Roche dispose"*, et que dans les terrains des Salines soit inclus le jardin Barral, pour lequel des tractations difficiles étaient en cours. Par contre, les établissements fondés à Salins par Mr Roche et ses associés ne leur sont pas un sujet de préoccupation car *"si Moûtiers obtient toutes les sources, ils ne valent plus rien, et ils ne nous sont pas nécessaires"* disent-ils. *"Mais il faut éclaircir la situation très embrouillée"* à leur point de vue...ce qui est évident au nôtre aussi.

Le 28 octobre 1869, Mr Karcher écrit à Mr Gonthier le maire *"nous apprenons que vous avez décidé de rompre toute négociation avec notre comité ; au moment où nous croyions être assurés de mener à bien cette entreprise, la nouvelle qui nous arrive sans aucune communication sur les motifs de votre décision nous est particulièrement pénible"*. Et les Suisses de réclamer le remboursement des frais déjà engagés. Le maire demande des précisions... Poliment Karcher répond, et termine ainsi son courrier : *"la somme est trop minime pour influencer le budget de la commune !"*

Début 1870, nouvelle lettre : Mr Karcher constate qu'on ne répond pas nettement à ses demandes *"notre lettre doit s'être égarée, persifle-t-il. Veuillez m'éclaircir ce mystère au plus tôt !"*. Pourtant, les pourparlers ne semblent pas rompus définitivement, en mai 1870 Mr Karcher écrit à Mr Gonthier qu'il a appris avec plaisir l'achat de l'établissement de Salins et lui propose de reprendre à eux deux seuls les discussions, avant de remettre officiellement l'affaire en route. Un certain Mr Crochet, de Chambéry, dont le rôle d'intermédiaire n'a pu être clairement défini, écrit à Mr Gonthier que si la ville ne fait pas affaire avec des gens aussi sérieux, elle trouvera difficilement à les remplacer...

Il faut revenir un peu en arrière pour compléter l'inventaire des obstacles au projet. La vieille Saline, dont il fallait faire *"table rase"*, avait dit Despine, est en ruine depuis longtemps, on a dû faire établir un devis de démolition pour cinq bâtiments devenus dangereux, Mr Pedrino chiffre son intervention à 23 760 francs, et à condition qu'on ne lui abandonne pas les matériaux de démolition dont il ne saurait que faire, ils sont trop imprégnés de sel et d'humidité (cependant ils seront utilisés un peu plus tard à empierrer la nouvelle route des Belleville).

On a aussi constaté que les souscriptions des particuliers ne se sont pas réalisées facilement : décès, changement de situation de certaines familles... L'accueil du public est moins favorable, d'autant plus que les eaux, analysées en juillet 1869 à la suite d'une baisse subite de température, semblent aussi avoir perdu de leurs qualités minérales...et les Suisses ont eu connaissance du problème, ne serait-ce que parce que Mme Karcher est venue avec ses deux enfants aux eaux de Salins, en

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

août 1869. Le 10 août, son mari écrit *“la question des sources est très grave”*.

Dès lors, la commune va envisager une autre hypothèse que l'exploitation directe (dans le projet suisse elle était propriétaire du tiers du capital social de la Société d'Exploitation des Bains) : louer, ou même vendre à une société, l'ensemble des éléments de Brides, Moûtiers et Salins, ce qui suppose d'en être devenu auparavant propriétaire, ce qui n'est pas encore le cas !

Le préfet adresse le 7 mars 1870 une lettre au ministre des Travaux Publics, relatant les difficultés rencontrées par la ville ; les changements constatés dans le débit et la qualité des eaux ont entraîné des enquêtes qui semblent rendre Mr Roche responsable, par ses travaux, des nuisances constatées. Il explique que la ville souhaite donc, avant de signer l'acte, que l'établissement futur soit mis à l'abri des entreprises préjudiciables et arbitraires de Mr Roche, à qui il semble dénier même le droit d'exploiter la Petite Source.

En séance extraordinaire, le conseil avait longuement débattu de cette question Roche. *“Mieux vaudrait, dit-on le 21 janvier 1870, renoncer à la cession des Thermes, qu'être en but aux tracasseries dues à l'immixtion d'un tiers dans la jouissance des eaux”*. Les tentatives amiables ont jusqu'alors échoué. On ergote sur la validité des locations faites autrefois à Mr Roche par l'Etat sarde, celle de la Petite Source, d'abord, puis de partie de la Grande Source. *“Et d'abord, il conviendrait de vérifier s'il y a réellement deux sources, distinctes et séparées, ou seulement deux griffons, ou deux bassins de captage, alimentés par une source unique. En tout cas, si on baisse les eaux d'un bassin, le niveau et la température de l'autre varie (sic) : donc on ne peut tolérer de dissocier les sources”*.

Mr Roche est également accusé d'avoir *“manigancé”* pour ruiner le projet moûtiérais, par ses explications aux actionnaires de la société suisse en visite à Salins, ou aux baigneurs entrepris l'un après l'autre pour les convaincre de la perte de thermalité des eaux dans les conduites et donc de les inciter à rester fidèles à Salins si l'établissement de Moûtiers voyait le jour. Mr Roche est même accusé d'avoir créé des fissures pour amener un plus grand volume d'eau dans le bassin qu'il prétendait être sa propriété exclusive (et dont il ne voulait pas, on l'a vu, remettre la clef au maire de Moûtiers). *“Du reste la soumission du 14 janvier 1840, dit le conseil, lui interdisait tous travaux, même d'entretien, sans l'assistance d'un employé de la Saline”*, ce qui par la force des choses n'a pas été respecté (la Saline étant fermée !). Mr Roche proteste de son bon droit, rappelle les termes de l'arrêté ministériel du 18 avril 1854 qui lui réservait une partie des eaux...Les discussions vont-elles s'éterniser ?

Non, car en mai 1870 le député Bérard parvient enfin à obtenir un accord de Mr Roche : pour 60 000 francs celui-ci cède ses droits sur l'établissement thermal, la ou les sources, se réservant d'exploiter son hôtel. En contrepartie, la commune s'engage à poursuivre l'exploitation de l'établissement de Salins, même si elle parvient à créer un autre établissement à Moûtiers.

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

Un projet d'acte de vente est établi le 11 mai et, très vite, la commune prend possession des lieux, le procès-verbal d'entrée en jouissance est du 13 mai. Pour la saison d'été 1870 l'exploitation des deux établissements de Brides et Salins est assurée par la commune de Moûtiers, celui de Salins produit même un boni de 500 francs.

On voudrait croire que tous les soucis se sont envolés...Hélas ! : le 9 juin 1871, les conseillers réunis doivent constater que :

- l'emprunt voté le 15 juin 1867 n'est toujours pas réalisé
- l'état a cédé à la ville ses droits sur les eaux de Salins moyennant 25 000 francs, somme toujours due.
- par conséquent la ville a tout intérêt à acheter l'établissement existant de Mr Roche, au lieu de se lancer dans une construction coûteuse (l'acte de vente sera signé le même mois)
- le budget de 1871 se soldera par un déficit de 40 055 francs provenant pour l'essentiel des dépenses faites dans l'intérêt de l'exploitation des eaux de Salins, d'où nécessité d'obtenir l'emprunt voté précédemment, ramené à 130 000 francs, l'achat de l'établissement à Mr Roche étant moins onéreux qu'une construction nouvelle.

De fait le détail des dépenses engagées mais non payées montre l'importance des travaux déjà effectués :

- l'entrepreneur Pedrino a posé à Salins des conduites (en ciment). Il y a creusé des tranchées d'écoulement, construit des cabines de bain, on lui doit 4 634 francs
- on a réalisé les trottoirs et planté des arbres, de Moûtiers à Salins, pour la promenade des baigneurs : coût 4 000 francs, seul souvenir tangible du projet, la magnifique allée de platanes que nous avons connue et qui a malheureusement disparu peu à peu ; le conseil général avait consenti à cet effet une subvention.
- on a dépensé 2 800 francs pour négocier avec les genevois et on leur a payé 600 francs d'indemnité pour la rupture des pourparlers
- on doit aux architectes Revel et Etienne Louis Borrel 8 851 francs pour leurs frais de plans et de voyages
- et on doit toujours 25 000 francs à l'Etat et 60 000 francs à Mr Roche pour la vente des Salines et de l'établissement thermal de Salins.

Il convient tout de même de préciser que pour Brides on a engagé 95 600 francs de dépenses qui, elles, ont été payées. La commune n'a plus d'autre alternative que la vente.

La Société Générale de Tarentaise fait une offre d'achat des trois établissements pour 250 000 francs, rejetée dans un premier temps par le conseil puis acceptée le 14 février 1872. La Société Générale de Tarentaise s'est engagée à effectuer pour 500 000 francs de travaux dans un délai de six ans pour augmenter l'importance des établissements thermaux, et laisse les Salines à Moûtiers qui envisage d'y créer une manufacture sans autre précision ; les moûtériens pourront en outre avoir l'accès gratuit aux bains.

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

1872 pourtant se passe. Le 10 octobre on apprend qu'enfin le préfet a fait rédiger l'acte de cession des Salines ; et 1873 arrive. En août la cession à la Société Générale de Tarentaise est réactualisée en y incorporant les Salines, en portant le prix à 270 000 francs...dont 20 000 francs payables en actions de la société. La promesse de vente est signée le 30 novembre 1873, comme en témoigne le journal *l'Echo des Alpes*.

Il faut feuilleter les délibérations jusqu'en 1874 pour trouver la délibération du 26 mars, qui autorise le maire à passer les actes, dont la signature interviendra le 29.

Force est de constater ensuite que la Société Générale de Tarentaise ne respectera pas ses engagements, n'effectuera aucune construction sur le territoire de Moûtiers. Pourtant le Dr Laissus note pourtant en 1877 que le nombre toujours croissant de baigneurs démontre l'insuffisance de l'établissement de Salins, ainsi que l'urgence d'entreprendre de nouvelles constructions balnéaires. Le 13 novembre 1878, la commune de Moûtiers décide une action résolutoire de la vente précédemment consentie à la Société Générale de Tarentaise mais ensuite, plus aucune allusion sur le sujet, dans les délibérations du conseil, rien non plus dans les archives départementales ou municipales consultées. C'est aux archives diocésaines qu'une explication apparaît, à la lecture d'une simple affiche qui annonce pour le 18 décembre 1880 *"la vente par adjudication des établissements de Brides-les-Bains et de Salins-Moûtiers, terrain et cours d'eau provenant des Salines Royales, à la suite de la faillite de la Société Générale de Tarentaise, suite à jugement du 7 août 1880"*. Pour les anciennes Salines, le détail des lots mentionne *"tous les biens sis dans l'enceinte close"*.

Mme Marie Blanc, richissime monégasque, est adjudicataire des établissements thermaux de Brides et Salins qu'elle exploite jusqu'à sa mort qui survient le 06 juillet 1881 à Moûtiers. Mr Deville qui lui succède, effectuera des travaux importants à Salins *"avec 34 cabinets de bains, 2 grandes piscines de natation, 4 piscines de famille, plusieurs de douches simple et vaginale, d'irrigation nasale et pharyngienne, de massages, de gymnastique suédoise, de bains de vapeur"* tel que décrit dans une thèse soutenue par Patrick Pasqualini.

Dès lors on citera les installations de balnéothérapie comme étant de premier ordre.

En 1894, l'exploitant des deux établissements est la Compagnie des Eaux Minérales de Brides-les-Bains et Salins-Moûtiers (Savoie) société constituée par Mr Deville et son épouse, dont le siège est sis 19 cours Lafayette à Lyon (acte constitutif Lombard Morel, notaire, du 19 février 1894). Le siège de la société sera ensuite transféré à Paris, 7 boulevard des Italiens sous la direction de Mr Mondolfo qui en est apparemment devenu propriétaire. Cette société fera ensuite faillite (jugement de liquidation judiciaire en date du 8 novembre 1934).

A l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Moûtiers, le 17 avril 1935, sera adjudicataire la société *"Les Sources Minérales et Thermales de la Savoie"* dont les statuts ont été établis par acte sous seing-privé du 14 avril 1935. Le directeur en est Mr Mazel.

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

La guerre et ses suites, rendront l'exploitation difficile, à plusieurs reprises il y aura des menaces de fermeture. Finalement, par actes de Me Roussel signés à Moûtiers les 06 janvier et 09 février 1955, la commune de Brides rachètera les Thermes de Brides et Salins et les exploitera en régie municipale.

En 1960 la commune en confie à nouveau la gestion à la Société des Eaux Minérales et Thermales de la Savoie sous la direction de Mr Gauthey, dont la mauvaise gestion conduit la commune à reprendre l'exploitation de 1969 à 1989. A cette date la Société Européenne du Thermalisme, généralement désignée sous l'appellation de la S.E.T. signe avec Brides un contrat de 30 ans.

Après ce survol de l'histoire des deux établissements thermaux, intéressons-nous aux conséquences de la faillite de la Société Générale de Tarentaise sur notre ville.

Les lots dépendant des anciennes Salines ont été acquis par des particuliers. La commune de Moûtiers n'a racheté aucune partie des terrains qu'elle avait pourtant convoités si longtemps, pour une durée très éphémère de détention. Par contre le Dr Camille Laissus est acquéreur d'une grande parcelle où il installera une ferme, exploitée par un métayer.

Cependant n'allez pas croire que le beau rêve moûtierain ici s'achève, même s'il est vrai que les délibérations du conseil concernent, après 1880, le champ de foire, les casernes, le groupe scolaire édifié dans une avenue encore à créer, qui fut tout simplement dénommée rue des Ecoles, mais à laquelle on donnera plus tard (le 15 juin 1896), peut-être avec nostalgie, le nom d'avenue des Salines Royales. On évoque aussi le tramway qui va relier Moûtiers à Brides, puis le chemin de fer arrive enfin jusqu'à la vieille capitale tarine : la gare de Moûtiers sera construite en 1893. Auparavant, le 23 novembre 1892, le conseil se réunit pour choisir le nom à lui donner, et il considère que *'l'impossibilité d'établir à Salins même par suite de la configuration du sol et de l'étroitesse de la vallée, un établissement thermal suffisant, entraînera à bref délai l'obligation de réaliser le projet primitif qui consistait à amener à Moûtiers même les eaux thermales et à y créer le principal établissement ;* *Considérant que les eaux thermales de Salins eaux de mer chaudes extrêmement abondantes et uniques en France dans leur spécialité seront de plus en plus courues lorsque la ligne ferrée de Moûtiers sera ouverte ;* *Que déjà maintenant la presque totalité des malades qui fréquentent l'Etablissement thermal de Salins sont logés à Moûtiers, que pour eux comme pour tout le monde, Moûtiers et l'Etablissement thermal de Salins ne font qu'un ;* *Considérant qu'il existe de nombreuses localités portant le même nom que Moûtiers, qu'il en est de même de Salins ;* *Qu'il y a intérêt évident pour la Compagnie PLM et le public d'éviter autant que possible la confusion et les erreurs qui peuvent résulter de la similitude des noms de localités ;*

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

*Que cet inconvénient n'est pas à craindre si l'on donne à la gare de Moûtiers le nom de Moûtiers-Salins qui n'a pas de similaire ;  
Demande instamment que la gare de Moûtiers soit appelée Moûtiers-Salins''.*

Le Dr Laissus signe le dernier la délibération, mais il y a fort à parier qu'il fut l'un des instigateurs, sinon l'instigateur de ce choix. La preuve est ainsi faite que le rêve thermal n'est pas réellement abandonné. Le Dr Laissus a toujours défendu avec énergie le projet à propos duquel il disait en 1869 *"l'avenir de notre ville et de la Tarentaise est attaché au succès de nos eaux thermales"*, restant ainsi dans la lignée des Dr Hybord et Savoyen.

L'avenir lui donnera raison. En 1900, Brides accueillera mille cinq cents curistes, trois mille huit cent soixante dix en 1928 (dont 33% de riches étrangers). C'est la Belle Epoque, aller aux eaux est plus que jamais à la mode pour la riche clientèle internationale. Plus de la moitié des visiteurs qui viennent en Savoie fréquentent alors ses stations thermales et prennent plaisir à découvrir les sites qui les entourent. Le tourisme, dans sa définition actuelle, doit ainsi beaucoup au thermalisme. La crise économique de 1929 renverse la tendance, mais après 1947 la Sécurité Sociale, en agréant les stations thermales comme auxiliaires de santé, va leur donner une nouvelle prospérité. Il est indéniable que le thermalisme reste aujourd'hui un atout important de l'économie savoyarde.

Comment ne pas rêver à ce qu'aurait pu devenir Moûtiers dotée de son établissement thermal ? Peut-être aurait-il suffi de partager les vues du sous-préfet Despine ? Relisons une lettre qu'il écrivait le 6 juin 1863 : *'si l'on eut suivi ma manière de voir, au lieu de demander la concession de la Saline, on se serait borné à demander la concession à perpétuité de l'usage de toute l'eau de la source de Salins, sauf à laisser à l'exploitation de la Saline l'eau que cet établissement peut utiliser. Puis, après avoir pris avec Mr Plasson, fermier des Salines, des arrangements faciles pour obtenir qu'il ne soit mis aucun obstacle à cette jouissance, on aurait pu immédiatement organiser la société balnéaire dans le local (au sens de lieu) le plus convenable à élever le nouvel établissement''.*

Le raisonnement est irréfutable. Et Mr Despine ajoute encore : *"Je suis toujours dans cette même opinion de même que je me suis convaincu que le nouvel établissement serait plus utilement et plus économiquement élevé dans les prairies qui s'étendent entre Salins et Moûtiers. Le désir de voir cet établissement construit dans Moûtiers même, a pour beaucoup, je le crois, pesé, sur l'opinion contraire à la mienne"*.

Imaginons ce qu'aurait pu être l'établissement conçu par MM. Revel et Borrel, construit à l'emplacement actuel du stade par exemple. Pour nous y aider, je vous invite à venir consulter sinon, hélas, le plan initial tel que Revel l'avait remis à nos édiles le 27 avril 1865, au moins le plan plus modeste établi par Borrel en 1869 lorsqu'on est contraint de réviser les coûts à la baisse : une copie est conservée à l'Académie de la Val d'Isère.

## PROJET DE RECONVERSION POUR LES SALINES

Revenons du rêve à la réalité : le nom de nos vieilles Salines a été donné à notre zone industrielle actuelle. Elles n'ont pas été reconverties, mais le terrain sur lequel elles s'élevaient, décrit lors d'une délibération du conseil de 1867 comme *''un parallélogramme irrégulier de 14 276m<sup>2</sup> de superficie (c'est bien le chiffre indiqué alors que sur l'acte de vente on trouve plus de 4 hectares !), absolument impropre à la culture, son sol étant stérilisé par les déjections salines qui l'ont imprégné depuis plus d'un siècle, parallélogramme également négligé par l'industrie''*.

Il va rester vacant, avec les piliers des vieilles Salines dressés nostalgiquement en son sein, plus de cent ans. C'était la première vision qu'on avait de Moûtiers en y arrivant par la route du Siboulet.

Avant la dernière guerre, au temps où le ministre de l'aviation était le savoyard Pierre Cot, il m'a été rapporté qu'il avait songé à établir un terrain d'aviation sur ce grand espace inoccupé. Je n'ai pas eu le loisir de rechercher pourquoi ce projet avait, lui aussi, avorté, peut-être l'arrivée de la guerre ? (mais pouvait-on vraiment y faire atterrir des avions, même petits ?).

Vers le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, nos pères cultivaient aux Salines des jardins, sur le bord de l'Isère, vers l'actuel établissement horticole Cullet, Mr Mottet y exploitait de magnifiques vergers et Mr Botta une ferme, acquise des héritiers du Dr Camille Laissus, en 1939, juste avant le début des hostilités ; cette ferme subsistera jusqu'aux années 60, avant de laisser place à un immeuble d'habitation (démoli récemment) puis à des HLM. Ensuite, un grand nombre d'entreprises industrielles et commerciales, dont un supermarché, se sont approprié le reste du terrain.

Cette occupation des terrains de nos anciennes Salines serait certainement de nature à consoler de leur déception nos élus du 19<sup>e</sup> siècle, qui avaient tant rêvé d'un grand complexe industriel installé au Pré de l'Isle.